

Digne-les-Bains, le 8 septembre 2016

Application du Plan d'Action Sécheresse dans les Alpes-de-Haute-Provence

Déclenchement du stade de Crise sur le bassin versant de l'Asse, du stade d'Alerte sur les bassins versants du Jabron et de la Bléone, et du stade d'Alerte Renforcée sur le bassin versant du Sasse.

Le département des Alpes-de-Haute-Provence est placé en situation de vigilance vis-à-vis du risque de sécheresse depuis le 27 juin, afin d'anticiper les éventuelles pénuries et de réduire l'impact des prélèvements sur les milieux aquatiques.

Des mesures de restriction et de suspension des usages de l'eau ont également été mises en œuvre sur plusieurs bassins versants du département, en application du Plan d'Actions Sécheresse.

Le stade d'alerte à la sécheresse a été déclenché sur le bassin versant de l'Asse le 16 août 2016, suivi par le déclenchement du stade d'alerte renforcée le 29 août. L'Asse continue malgré les mesures de restriction établies à voir son débit diminuer.

En conséquence, le stade de « Crise » est déclenché sur ce bassin versant en application du Plan d'Action Sécheresse. Il entraîne une suspension totale des prélèvements en eau sur les bassins versants concernés pour tout usage autre que l'eau potable.

Par ailleurs, le stade d'« Alerte » est déclenché sur les bassins versants du Jabron et de la Bléone, qui commencent à subir un étiage marqué. Ce stade d'alerte entraîne une limitation des usages, dont, entre autres, les mesures suivantes :

- Interdiction de prélever et d'irriguer de 11 h à 18 h;
- Interdiction d'arroser les pelouses, espaces verts et sportifs de 8h à 20h ainsi que de remplir les piscines ;
- Interdiction de laver les véhicules hors des stations de lavage ;
- Respect des arrêtés préfectoraux complémentaires de restriction d'eau, notifiés aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;
- Réduction de 20 % des prélèvements d'eau individuels, agricoles, industriels et commerciaux, quel que soit l'usage.

Contact presse: Régine CASANOVA – 04 92 36 72 10 Courriel: pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Enfin, le stade d'« Alerte Renforcée » est déclenché sur le bassin versant du Sasse, dont les débits sont toujours en baisse. Ce stade d'alerte renforcée entraîne une limitation des usages, dont, entre autres, les mesures suivantes :

- Le lavage de voitures en dehors des stations de lavage ;
- Le remplissage complet des piscines privées existantes à la date du déclenchement du stade d'alerte renforcée ; seule reste possible la remise à niveau pour compensation de l'évaporation ;
- Les écoulements permanents dans les caniveaux : seuls restent autorisés les lavages strictement nécessaires à la salubrité publique ;
- Le nettoyage des terrasses et des façades ne faisant pas l'objet de travaux ;
- L'arrosage des pelouses, stades et golfs ;
- L'arrosage diurne des jardins potagers (8h à 20h);
- L'arrosage diurne des fleurs, massifs floraux, arbres et arbustes (8h à 20h);
- La réduction des volumes prélevés pour l'irrigation ou pour l'eau potable est portée à 30 %.

Le bassin versant du Vançon est toujours placé en « alerte » à la sécheresse, le bassin du Calavon en « alerte renforcée » et les bassins versants du Lauzon, du Largue et du Colostre en « crise ».

Le reste du département reste quant à lui en situation de « vigilance ». Ce stade n'impose pas de restriction particulière mais demande à tous les usagers de modérer leur consommation d'eau.

L'ensemble des dispositions applicables est consultable :

- dans toutes les mairies, à la Direction Départementale des Territoires des Alpes-de-Haute-Provence.
- sur le site Internet de l'État dans le département :

 http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eaux-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-prelevements
- sur Propluvia : http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp

Contact presse: Régine CASANOVA – 04 92 36 72 10
Courriel: pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Les communes concernées par les nouvelles restrictions sont les suivantes :

Bassin versant		Communes		<u>Stade</u>
ASSE	Barrême	Entrevennes	Saint André les Alpes	CRISE
	Beynes	Estoublon	Saint Jacques	
	Blieux	La Palud sur Verdon	Saint Jeannet	
	Bras d'Asse	Lambruisse	Saint Julien d'Asse	
	Brunet	Le Castellet	Saint Jurs	
	Castellane	Majastres	Saint Lions	
	Chateauredon	Mézel	Senez	
	Chaudon Norante	Moriez	Tartonne	
	Clumanc	Oraison	Valensole	
	Entrages	Puimoisson	Villeneuve	
SASSE	Bayons	Faucon du Caire	Valernes	ALERTE RENFORCEE
	Le Caire	La Motte du Caire	Vaumeilh	
	Chateaufort	Melve	Venterol	
	Clamensane	Nibles	Turriers	
	Curbans	Sigoyer		
	Gigors	Valavoire		
BLEONE	Aiglun	Le Chaffaut Saint Jurson	Mallemoisson	ALERTE
	Archail	Champtercier	Marcoux	
	Auzet	Digne-les-Bains	Mirabeau	
	Barles	Draix	Prads Haute-Bléone	
	Barras	Entrages	La Robine sur Galabre	
	Beaujeu	La Javie	Thoard	
	Le Brusquet	Les Hautes-Duyes	Verdaches	
	Le Castellard-Me- lan	Malijai	Le Vernet	
JABRON	Bevons	Les Omergues	Sisteron	ALERTE
	Châteuneuf-Mira- vail	Noyers-sur-Jabron	Valbelle	
	Curel	Saint Vincent-sur-Jabron	_	

Contact presse: Régine CASANOVA – 04 92 36 72 10

Courriel: pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr